

République Française  
Département VENDÉE  
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

| Référence |
|-----------|
| 20260301  |

| Objet de la délibération                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avenant n°1 marché de travaux de construction d'une maison médicale - Lot n°4 "Cloisons Sèches - Plafonds - Isolation |

| Nombre de membres |          |                           |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents         | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15                | 11       | 11                        |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 25/02/2026             |

| Date d'affichage |
|------------------|
|                  |

| Vote                                                              |
|-------------------------------------------------------------------|
| <b>A l'unanimité</b><br>Pour : 11<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le : 06/03/2026

Et

Publication ou notification du :  
**09/03/2026**

L'an 2026 et le 2 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de PRINCE Lucien, Maire

**Présents** : M. PRINCE Lucien, Maire, Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, COTTEREAU Nadège, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël

**Absents** : Mmes : BOUCHEREAU Manuela, LACAN Sylvaine, MM : PALLADE Gaëtan, RECOQUE Raphaël

**A été nommée secrétaire** : M. GIRARD Guy

**Objet de la délibération** : Avenant n°1 marché de travaux de construction d'une maison médicale - Lot n°4 "Cloisons Sèches - Plafonds - Isolation

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction de la maison médicale - Lot n°4 Cloisons Sèches - Plafonds - Isolation ont fait l'objet d'un marché de travaux pour un montant total de 14 300,00 € H, soit 17 160 € TTC.

Afin de parfaire les travaux, le Maire présente à l'assemblée un avenant qui se présente comme suit :

- Avenant n°1 -Au cours des travaux, il été décidé d'effectuer des modifications concernant le remplacement de la ouate.

Le montant des travaux pour le lot n°4 les travaux de construction de la maison médicale - Lot n°4 Cloisons Sèches - Plafonds - Isolation est modifié comme suit :

- Montant de l'avenant : -236,90 € HT, soit - 284,28 € TTC portant du marché pour ce lot à 14 063,10 € HT, soit 16 875,72 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** l'Avenant n°1 tel que présenté ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télerecours citoyens" accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

